

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1893.

—

(AMENDEMENTS.)

—

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La discussion du projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1892, n'a pu commencer à la Chambre des Représentants que le 15 mars de cette année. Il était donc impossible de présenter, pour 1893, un projet de Budget définitif avant la fin du mois de février, époque fixée par la loi sur la comptabilité de l'État. Aussi s'est-on borné à reproduire pour 1893 le projet de Budget amendé pour l'exercice 1892, en y ajoutant seulement le complément de certains crédits dont la première partie figurait à ce dernier et avait été justifiée dans la note préliminaire.

Comparé au Budget primitif, le nouveau projet élaboré pour l'exercice 1893 présente les différences ci-après :

ADMINISTRATIONS.	BUDGET primitif	BUDGET amendé	DIFFÉRENCE	
			Augmentation.	Diminution.
Administration centrale	545,075	545,975	2,900	•
Chemins de fer	83,262,403	81,508,508	•	1,864,095
Postes et télégraphes	14,800,237	15,370,585	480,348	•
Marine	4,812,407	4,914,357	101,860	•
	103,508,212	102,020,225	585,108	1,864,095
				1,278,987
				Diminution . . .

Les explications qui vont suivre permettent d'apprécier les causes et la nature de ces modifications.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	177,175	»
— — — — — amendé	179,575	»
AUGMENTATION fr.	2,400	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de l'augmentation du nombre des lignes vicinales en exploitation, le concours d'un second chef-garde est devenu indispensable pour assurer le contrôle du service de ces lignes. C'est pour cette raison que le litt. 6 (Surveillance des chemins de fer concédés) a été augmenté d'une somme de 2,400 francs.

ART. 3. — *Frais de route et de séjour, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	8,000	»
— — — amendé	8,500	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	500	»

représentant l'indemnité réglementaire pour frais de route et de séjour du nouveau chef-garde dont la nomination est prévue à l'article précédent.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

SECTION 2. — Voies et travaux.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr.	10,982,517	»
— — — amendé	11,034,852	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	52,335	»
Pour avoir l'augmentation réelle, il y a lieu d'ajouter une somme de 365 francs transférée à l'article 23, ci . . . fr.	365	»
	<hr/>	
ENSEMBLE fr.	52,700	»

représentant la dépense afférente au paiement du personnel ouvrier dont les cadres ont dû être renforcés notamment par suite de l'adoption de mesures ayant pour but d'augmenter le bien-être des ouvriers.

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr.	4,610,000	»
— — — amendé	4,569,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . . . fr.	41,000	»

résultant de l'abaissement du prix de certains objets du matériel de la voie.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 3 — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	1,723,600 »
— — — amendé . . .	1,727,300 »
	<hr/>
AUGMENTATION . . . fr.	1,700 »

provenant d'un transfert de pareille somme, de l'article 18.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	12,411,700 »
— — — amendé . . .	12,440,460 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	28,760 »

conséquence de deux transferts, l'un de 30,460 francs de l'article 21 et l'autre de 1,700 francs à l'article 17.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	7,264,000 »
— — — amendé . . .	5,379,000 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	1,885,000 »

provenant de la baisse du prix du combustible.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	16,586,200 »
— — — amendé . . .	16,403,740 »
	<hr/>
DIMINUTION . . . fr.	180,460 »
dont il y a lieu de déduire une somme de	30,460 »
transférée à l'article 18.	
	<hr/>
La diminution réelle de . . . fr.	180,000 »

a été calculée d'après les résultats obtenus à la dernière adjudication.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION 4. — Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	. fr.	10,041,311	»
— — — amendé	. . .	10,146,626	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	. . .	105,315	»

En tenant compte de deux transferts, l'un de 2,350 francs de l'article 26, l'autre de 1,750 francs à l'article 35, cette augmentation représente, jusqu'à concurrence de 53,465 francs, la dépense exigée par des extensions de personnel réalisées pendant l'année 1892.

Le restant est destiné à pourvoir aux frais de création d'un service de statistique qui nécessitera une dépense de 25,000 francs, et à la nomination d'un certain nombre de gardes.

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	. . fr.	6,774,400	»
— — — amendé	. . .	6,849,885	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	. fr.	75,485	»

Déduction faite de deux transferts des articles 14 et 26, de 365 francs chacun, cette augmentation est due entièrement aux extensions de cadre déjà réalisées.

ART. 26. — *Camionnage.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	. . fr.	1,550,000	»
— — — amendé	. . .	1,525,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION	. . fr.	25,000	»

Déduction faite de deux transferts, l'un de 2,350 francs à l'article 22, l'autre de 365 francs à l'article 23, cette diminution est due à l'exploitation en régie du service du camionnage dans certaines stations.

SECTION 5 — Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	. . fr.	1,850,400	»
— — — amendé	. . .	1,854,170	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	. . fr.	3,770	»

due à des extensions de cadre déjà réalisées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

SECTION 1^{re} — Services communs.ART. 33. — *Salaires des agents payés à la tâche, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	133,200	»
— — — — amendé	140,750	»
	<hr/>	
AUGMENTATION	5,550	»
destinée :		
1 ^o à l'admission d'ouvriers pour l'atelier du timbre fr.	1,800	»
2 ^o A l'admission d'ouvriers pour la Commission de réception dont le travail sera augmenté par suite de la reprise de certains réseaux téléphoniques.		
Les trois quarts de la dépense suffiront pour l'exercice 1893. fr.	3,750	»
	Fr. <hr/>	5,550
		<hr/>

ART. 34. — *Matériel, machines, outils, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	145,000	»
— — — — amendé	224,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	79,000	»
qui comprend deux transferts, l'un de 21,000 francs de l'article 40, l'autre de 10,000 francs de l'article 44, ensemble 31,000 francs, représentant les frais de chauffage, d'éclairage et des services des postes et télégraphes qui seront prochainement transférés dans l'hôtel central, place de la Monnaie, ci .		
	<hr/>	31,000
		<hr/>
LE SURPLUS. fr.	48,000	»

est destiné à l'acquisition de matériel et d'approvisionnements nécessités par l'extension du service du timbre et par les besoins nouveaux résultant de l'occupation de l'hôtel central des postes et télégraphes.

SECTION 2 — Postes

ART. 35. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	4,097,900	»
— — — — amendé	4,104,725	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	6,825	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	6,825 »
---------------------	---------

Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut tenir compte de deux transferts, l'un de 4,825 francs à l'article 42, l'autre de 4,750 francs de l'article 22, soit en plus

3,075 »

ENSEMBLE. fr.	9,900 »
-----------------------	---------

Cette somme est destinée à la création et au relèvement de certains bureaux, à la transformation d'emplois, ainsi qu'à l'application de l'article 111 de l'arrêté organique à certain nombre d'agents.

Ces dépenses se sont élevées, pour l'année courante, à 19,800 francs, dont la moitié seulement sera nécessaire en 1893.

ART. 36. -- *Traitements et indemnités des facteurs, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	4,309,200 »
— — — amendé	4,348,673 »

AUGMENTATION. fr.	59,475 »
---------------------------	----------

qui comprend une somme transférée de l'article 37 de	8,300 »
--	---------

L'augmentation réelle, soit. fr.	31,175 »
--	----------

est destinée :

1° A l'extension du cadre des facteurs surnuméraires;

2° A la création d'emplois de facteur-trieur, de facteur des postes, de facteur rural, etc.;

3° Aux augmentations à accorder par application de l'article 111 de l'arrêté organique.

Les dépenses occasionnées par ces diverses mesures nécessiteront une augmentation de crédit de 62,350 francs, dont la moitié seulement sera nécessaire pour l'année 1893, soit fr.

31,175 »

ART. 37. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	482,167 »
— — — amendé	476,700 »

DIMINUTION fr.	5,467 »
--------------------------	---------

En tenant compte d'une somme de 8,300 francs transférée à l'article 36, le crédit demandé présente en réalité une augmentation de 2,833 francs résultant de nouvelles conventions pour le transport de facteurs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 38. — *Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	310,000 »
— — — amendé	120,000 »
	<hr/>
DIMINUTION fr.	190,000 »

Cette diminution représente la seconde moitié de l'indemnité annuelle accordée au service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York, à titre de minimum de produits garantis, — dont l'exploitation a pris fin le 1^{er} juillet 1892. La suppression de la première moitié a été prévue au projet de Budget de 1892 (Document n° 95).

ART. 40. — *Matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	773,820 »
— — — amendé	782,820 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	9,000 »
En y ajoutant la somme transférée à l'article 34, de . fr.	21,000 »
	<hr/>
l'augmentation réelle est de fr.	30,000 »

Elle est nécessaire pour faire face au surcroît de dépenses de matériel, de loyers de locaux, etc., résultant du développement du service.

SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 42. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr.	3,043,000 »
— — — amendé	3,234,725 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	189,725 »
dont il faut déduire, pour avoir l'augmentation réelle, deux transferts, l'un de 4,825 francs de l'article 35, l'autre de 2,000 francs de l'article 44, ensemble fr.	6,825 »
	<hr/>
Reste une augmentation de fr.	182,900 »
nécessaire, jusqu'à concurrence de 39,700 francs, au service des télégraphes, savoir :	
	<hr/>
A REPORTER. . . . fr.	182,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE

REPORT . . . fr. 182,900 »

1° Admission d'agents nouveaux nécessaires aux besoins des divers services. Dépense annuelle : 48,000 francs, dont les deux tiers suffiront pour l'année 1893, soit fr. 32,000 »

2° Promotions à accorder aux agents, par application des articles 111 et 112 de l'arrêté organique fr. 7,700 »

 39,700 »

Le restant est destiné au paiement des traitements du personnel des fonctionnaires et employés attachés aux réseaux téléphoniques repris par l'État, ci fr. 137,000 »

au paiement des primes égales à celles qui sont présentement accordées à titre d'encouragement et de régularité fr. 6,200 »

 fr. 143,200 »

 Total égal à l'augmentation ci-dessus . . fr. 182,900 »

ART. 43. — Salaires des agents payés à la tâche, à la journée, etc.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 1,046,400 »

— — — amendé 1,206,040 »

 AUGMENTATION fr. 159,640 »

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut tenir compte d'un transfert de l'article 44, de fr. 20,400 »

représentant la dépense à résulter de l'admission d'ouvriers à recruter par suite de la création d'un atelier pour l'entretien en régie des appareils électriques.

 Reste une augmentation de . . fr. 139,240 »

qui représente, jusqu'à concurrence de 133,000 francs, les salaires des ouvriers attachés aux réseaux téléphoniques repris par l'État. Le restant, soit 6,240 francs, est destiné au paiement de salaires d'agents subalternes à recruter pour le service des nouveaux locaux du télégraphe, place de la Monnaie, etc.

ART. 44. — Entretien des lignes, etc.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 372,000 »

— — — amendé 558,600 »

 AUGMENTATION fr. 186,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 186,600 »

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut ajouter les sommes de 10,000, 2,000 et 20,400 francs transférées respectivement aux articles 34, 42 et 43, soit. 32,400 »

ENSEMBLE . . . fr. 219,000 »

Cette somme est destinée à l'entretien des réseaux téléphoniques repris par l'État, au développement de ce nouveau service, etc.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . fr. 1,174,776 »
— — — amendé. . . . 1,222,276 »

AUGMENTATION. . . fr. 47,500 »

Cette augmentation est destinée, jusqu'à concurrence de 41,000 francs, au payement du personnel dont l'extension est nécessitée par la substitution aux petites malles encore en service, de steamers de grande dimension. Cette extension exigera une dépense annuelle de 54,800 francs, mais les nouveaux steamers ne devant être livrés que fin mars 1893, les trois quarts du crédit suffiront pour les besoins de ladite année, soit fr. 41,000 »

Le restant de l'augmentation, soit 6,500 »
est destiné au payement des frais à résulter des inspections et des essais auxquels les nouveaux steamers seront soumis avant leur réception.

Cette dépense n'est donc que temporaire.

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . fr. 47,500 »

ART. 48. — *Traitements, salaires, indemnités, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . fr. 247,280 »
— — — amendé. . . . 269,015 »

AUGMENTATION. . . fr. 21,735 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation résulte de l'admission du personnel ouvrier rendue nécessaire par la mise en service des deux nouveaux steamers de grande dimension.

La dépense annuelle qui en résultera sera de 28,980 francs; mais, pour les raisons données à l'article précédent, le crédit pour 1893 peut être réduit aux trois quarts de cette somme.

ART. 50. — *Subsides.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	99,735	»
— — — amendé . . .		101,735	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .	fr.	2,000	»

Cette augmentation n'est que temporaire et servira, avec le produit de la cession des machines et chaudières de la « Louise-Marie », à transformer cette ancienne malle en bateau-dortoir destiné à l'École des mousses.

ART. 51. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	1,500,706	»
— — — amendé . . .		1,551,331	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . .	fr.	30,625	»

Par suite de la baisse du prix des combustibles et d'autres matières, le crédit porté au projet de Budget pouvait être réduit de 80,000 francs, mais la mise en service des nouveaux steamers nécessitera une dépense nouvelle de 147,500 francs l'année entière, soit, pour les neuf mois de l'année

pour 1893	fr.	110,625	»
		80,000	»
		<hr/>	
Somme égale à celle ci-dessus.	fr.	30,625	»



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1895, à la somme de cent deux millions cent quatre-vingt-trois mille cinq cents francs (102,183,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHIES
POUR L'EXERCICE 1893.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	
2	— des fonctionnaires et employés	179,375 •	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	8,500 •	545,975 •
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 •	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000 •	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000 •	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	469,500 •	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	123,400 •	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	640,000 •	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	50,000 •	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	50,000 •	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 •	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,556,650 •	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	11,054,852 •	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,569,000 •	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,199,200 •	
	A REPORTER. . . . fr.	20,708,602 •	545,975 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	20,708,602 •	345,975 •
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,727,500 •	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	12,440,460 •	
19	Primes d'économie et de régularité.	646,600 •	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,579,000 •	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	10,405,740 •	81,598,308 •
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,146,026 •	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,840,885 •	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	595,000 •	
25	Frais d'exploitation	2,291,000 •	
26	Camionnage	1,525,000 •	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	900,000 •	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	50,000 •	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,854,170 •	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	93,925 •	
31	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 •	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re} — Services communs.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	108,500 •	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	140,750 •	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	224,000 •	
	A REPORTER. fr.	473,050 •	81,744,285 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	473,050	81,744,285 *
SECTION 2. — Postes.			
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,104,725	
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,348,075	
37	Transport des dépêches	476,700	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	120,000	15,370,585 *
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	782,820	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250	
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,254,725	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,206,040	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	558,600	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 44 et 46).	50,000	
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés (y compris 6,500 francs de charge temporaire)	1,222,276	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	269,015	4,914,357 *
49	Remises. (Crédit non limitatif)	1,790,000	
50	Subsides.	101,735	
51	Traction et matériel	1,531,331	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000	5,000 *
	A REPORTER. . . fr.	»	102,034,225 *

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	"	102,034,225 "
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charges extraordinaire et temporaire.</i>)	77,000 "	77,000 "
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	22,200 "	22,200 "
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,525 "	34,525 "
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 "	15,750 "
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. fr.		102,183,500 "

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1893.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTFRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	°	Traitement du Ministre fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés } { Secrétariat général. 159,750 ° } { Surveillance des chemins de fer concédés 59,825 - }
	b.	
3	°	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	°	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc — Cabinet, secrétariat général
5	a	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc 12,600 ° } — Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 ° } — Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 50,750 ° }
	b.	
	c.	
6	°	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 376,800 ° } Approvisionnement d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement Magasin central, fabrication des } billets de voyageurs 71,600 ° } Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 ° }
	b.	
	c.	
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du } factage 59,500 ° } Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des } imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,900 ° } Emmagasiner et distribution des approvisionnements du magasin central. 24,200 ° } Fabrication de coupons Edmond'son 25,000 ° }
	b	
	c	
	d.	
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, frais de publicité, fournitures de bureau, etc. :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 225,000 ° } Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc 66,000 ° } Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes rendus, cahiers des charges, etc.) 190,000 ° } Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 161,000 ° }
	b.	
	c	
	d.	
10	°	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	°	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles
12	a	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 6,000 ° } Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 ° }
	b.	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS		DIFFERENCES.		Observations.
demandes au projet de BUDGET REVISE de 1895	demandes au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	"	"	
179,575	177,175	2,400	"	
8,500	8,000	500	"	
41,900	41,900	"	"	
60,000	60,000	"	"	
35,000	35,000	"	"	
345,975	343,075	2,900	"	
AUGMENTATION . fr.		2,900 "		
469,500	469,500	"	"	
128,400	128,400	"	"	
640,000	640,000	"	"	
50,000	50,000	"	"	
50,000	50,000	"	"	
11,000	11,000	"	"	
1,348,900	1,348,000	"	"	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 198,380 "
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtimens et dépendances . . . 1,225,970 "
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 132,300 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 6,223,000 "
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtimens et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes, rails, ballast, etc. (chefs-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, forgerons, terrassiers, etc.); prestations pour charriages de toute nature 4,811,852 "
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,573,000 "
	b.	— de rails et accessoires 1,505,000 "
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 401,000 "
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtimens et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,853,200 "
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 150,000 "
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État 216,000 "
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1895.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,556,650	1,556,650	•	•	
11,051,852	10,982,517	(1) 52,555	•	(1) Déduction faite d'un transfert de 367 francs à l'article 25.
4,569,000	4,610,000	•	41,000	
2,199,200	2,199,200	•	•	
19,359,702	19,348,367	52,555	41,000	
AUGMENTATION. . fr.		11,335		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 291,250 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 871,550 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 575,950 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 101,450 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 87,500 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 6,797,100 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 2,861,860 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel 77,557 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,705,065 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 522,800 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 304,800 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 8,000 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 4,850,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 540,000 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 6,570,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,901,840 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 755,900 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,200,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS.		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1895.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,727,500	1,725,600	(¹) 1,700	»	(²) Somme transférée de l'article 18.
12,440,400	12,411,700	(²) 28,760	»	(²) Cette augmentation est le résultat de deux transferts : l'un de 30,460 francs de l'article 21, l'autre de 1,700 francs à l'article 17.
646,600	646,600	»	»	
5,579,000	7,264,000	»	1,885,000	
16,405,740	16,586,200	»	(³) 180,460	(³) Y compris une somme de 30,460 francs transférée à l'article 18
56,509,100	58,634,100	30,460	2,065,400	
DIMINUTION. . . fr.		2,035,000		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. fr. 874,046 »
22	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,678,540 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 5,278,340 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 515,700 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 4,501,895 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 2,025,000 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 525,000 »
24	»	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,526,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 735,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	»	<i>Camionnages.</i> — Prise et remise à domicile.
27	»	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
28	»	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION.fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS		DIFFÉRENCES		Observations.
demandes au projet de BUDGET REVISÉ de 1895	demandés au projet de Budget.	Augmentation	Diminution.	
10,146,626	10,041,511	(¹) 105,515	"	(¹) En tenant compte de deux transferts : l'un de 2,350 francs de l'article 26 et l'autre de 1,750 francs à l'article 35.
6,849,885	6,774,400	(²) 75,485	"	(²) Y compris deux transferts de 365 francs chacun des articles 14 et 26.
595,000	595,000	"	"	
2,291,000	2,291,000	"	"	
1,525,000	1,550,000	"	(³) 25,000	(³) Y compris deux transferts : l'un de 2,550 francs à l'article 22 et l'autre de 365 francs à l'article 25.
960,000	900,000	"	"	
50,000	50,000	"	"	
22,157,511	21,981,711	180,000	25,000	
AUGMENTATION . . fr.		155,800		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 717,800 »
29	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,068,170 »
	c.	Dépôt du timbre 21,000 »
	d.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 47,200 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 76,925 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre 17,000 »
51		Primes pour application régulière des taxes (Les crédits portés aux articles 7, 15, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS		DIFFERENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISE de 1895.	demandés au projet de Budget.	Augmentation	Diminution.	
1,854,170	1,850,400	5,770	^	
05,925	95,925	^	^	
5,000	5,000	^	^	
1,955,095	1,949,525	5,770	^	
AUGMENTATION. . . fr.		5,770		
1,548,900	1,548,900	^	^	
19,359,702	19,548,567	11,555	^	
56,599,100	58,654,100	^	2,055,000	
22,157,511	21,981,711	155,800	^	
1,955,095	1,949,525	5,770	^	
81,598,508	85,262,405	170,905	2,055,000	
DIMINUTION. . . fr.		1,864,005		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
—			
PREMIÈRE SECTION.			
<i>Services communs.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
32	a.	Service spécial des bâtiments	32,000 *
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	21,000 *
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	55,500 *
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
55	a.	Service spécial des bâtiments	11,500 *
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre	51,800 *
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	62,150 *
	d.	Atelier d'autographie	2,800 *
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central des postes et télégraphes	12,500 *
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>			
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures	6,000 *
	b.	Loyers	2,500 *
	c.	Éclairage et chauffage	56,500 *
	d.	Entretien des locaux et du mobilier	11,000 *
	e.	Entretien des locaux, du matériel et de l'outillage	27,800 *
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques	151,000 *
	g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	9,500 *
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.			. . . fr.
DEUXIÈME SECTION.			
<i>Postes.</i>			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
35	a.	Direction centrale et services provinciaux	700,000 *
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	5,404,725 *
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>			
30	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.)	155,000 *
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	1,724,000 *
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,710,000 *
	d.	Convoiage des dépêches postales en transit	15,000 *
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	746,675 *
A REPORTER.			. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS		DIFFERENCES		Observations.
demandes au projet de BUDGET REVISE de 1895	demandes au projet de Budget.	Augmentation	Diminution	
108,500	108,500	»	»	
140,750	155,200	5,550	»	
224,000	145,000	79,000	»	Y compris deux transferts l'un de 21,000 francs, de l'article 40, et l'autre de 10,000 francs de l'article 41
475,050	588,500	84,550	»	
AUGMENTATION fr.		84,550		
4,104,725	4,097,000	6,825	»	En tenant compte d'un transfert de l'article 22, de 1,750 francs, et d'un transfert de 4,825 francs à l'article 42
4,548,675	4,309,200	50,475	»	Y compris une somme de 8,500 francs transférée de l'article 37.
8,455,400	8,407,100	46,500	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1895.	demandés au projet de budget	Augmentation.	Diminution.	
8,455,400	8,407,100	48,300	"	
476,700	482,167	"	5,467	En tenant compte d'une somme de 8,300 francs transférée à l'art. 36.
120,000	310,000	"	190,000	
10,000	10,000	"	"	
782,820	775,820	9,000	"	Déduction faite d'une somme de 21,000 francs transférée à l'art. 34.
5,250	5,250	"	"	
9,846,170	9,986,357	55,300	195,467	
DIMINUTION. . . fr.		140,167		
5,234,725	5,045,000	189,725	"	Y compris deux transferts : l'un de 4,825 francs de l'art. 33, l'autre de 2,000 francs de l'art. 44.
1,206,040	1,046,400	159,640	"	Y compris un transfert de 20,400 francs de l'art. 44.
558,600	372,000	186,600	"	Déduction faite de trois transferts : 10,000 francs à l'art. 34; 2,000 francs à l'art. 42 et 20,400 francs à l'art. 45.
2,000	2,000	"	"	
50,000	50,000	"	"	
5,051,565	4,515,400	535,965	"	
AUGMENTATION. . . fr.		535,965		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
•		1 ^{re} SECTION. — Services communs
•		2 ^e — — Postes
•		3 ^e — — Télégraphes et téléphones
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 •
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 569,122 •
47	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 413,714 •
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 117,740 •
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,830 •
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	•	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	•	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	•	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,004,767 •
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 515,864 •
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 •
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 •
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandes au projet de BUDGET REVISE de 1895.	demandes au projet de Budget	Augmentation	Diminution	
475,050 »	588,500 »	84,550 »	»	
9,846,170 »	9,980,557 »	»	140,167 »	
5,051,565 »	4,515,400 »	555,965 »	»	
15,570,585 »	14,800,257 »	620,515 »	140,107 »	
AUGMENTATION . . fr.		480,548		
(¹) 1,222,276 »	1,174,776 »	47,500 »	»	(¹) Y compris 6,500 francs de charge temporaire.
260,015 »	247,280 »	21,735 »	»	
1,790,000 »	1,790,000 »	»	»	
101,755 »	99,755 »	2,000 »	»	
1,551,551 »	1,500,706 »	50,625 »	»	
1,914,557 »	4,812,497 »	101,860 »	»	
AUGMENTATION . . Fr.		101,860 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	*	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	*	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	*	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,325
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 16,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS.		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISE de 1895.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution	
5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
77,000 »	77,000 »	»	»	
77,000 »	77,000 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
22,200 »	22,200 »	»	»	
54,525 »	54,525 »	»	»	
54,525 »	54,525 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1893.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours.
IX.	Dépenses imprévues.
TOTAL DU BUDGET.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1895	demandés au projet de Budget.	Augmentations.	Diminutions.	
345,975 •	345,075 •	2,900 •	•	
81,308,508 •	83,262,403 •	•	1,864,095 •	
15,370,585 •	14,800,237 •	480,548 •	•	
4,014,337 •	4,812,407 •	101,860 •	•	
5,000 •	5,000 •	•	•	
77,000 •	77,000 •	•	•	
22,200 •	22,200 •	•	•	
34,325 •	34,325 •	•	•	
15,750 •	15,750 •	•	•	
102,185,500 •	105,462,487 •	585,108 •	1,864,095 •	
DIMINUTION. . . fr.		1,278,987 •		

(204)